



contrat de telesurveillance

Par **gaelle60**, le **28/05/2009** à **16:22**

Bonjour,

Mon conjoint est garagiste. Au mois d'avril, une société lui a proposé un contrat de télésurveillance + option de prestation sécuritaire. Ce matériel lui est complètement inutile mais le contrat a été signé sans même être vérifié. Il a réglé par chèque les frais d'installation de 285 Euros. Au bout d'une semaine, il s'est aperçu d'un dysfonctionnement du matériel. Il a donc contacté la société qui devait se charger d'envoyer un technicien. Sans nouvelles du technicien pendant plusieurs jours mon conjoint a contacté la société qui lui a fait part de son désintéressement total. Mon conjoint les a donc menacé de résilier l'abonnement. Pour réponse il lui a été dit qu'il était trop tard et que de toute façon il avait signé pour 5 ans et que le contrat est irrévocable.

Je m'aperçois hier d'une somme très importante prélevée sur le compte de mon conjoint, qui ne correspond pas du tout au montant de l'échéance.

De plus, sur le contrat de prestation sécuritaire la durée du contrat n'est pas cochée.

Je ne sait pas quoi faire. Merci de votre aide.